

Épreuve : Éco-droit

Baccalauréat général 1^{er} groupe session 2016

Filière SG

Durée de l'épreuve : 4 heures – Coefficient : 6

Partie 1 : Économie (20 points)

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE À DJIBOUTI

I - Questions de nature méthodologique (4,5 point) :

1. Définissez les termes suivants :

- **PIB et taux de croissance** : Le PIB est la somme des valeurs ajoutées, il est un indicateur de la richesse d'un pays. Le taux de croissance est le taux d'augmentation du PIB d'une année sur l'autre. (1,5 points)
- **Inflation** : Augmentation durable et continue du niveau général de prix. (1,5 points)
- **Balance des transactions courantes** : Présentation synthétique des échanges des biens et services ainsi que les échanges des revenus des ménages et les échanges des transferts courants. (1,5 points)

2. À l'aide du tableau (document 1), relevez l'évolution des principaux indicateurs économiques

L'objectif de cette question est de vérifier la compréhension de la lecture du tableau. C'est un tableau publié par le FMI en 2014 sur les indicateurs économiques entre 2012 et 2016(0,5 pt).

On constate que certains indicateurs montrent le dynamisme de l'économie :

- Le taux de croissance du PIB est en croissance continue depuis 2012. en passant de 4,8 à 7. (1 point)
- Le PIB/h s'améliore. (1 point)
- L'inflation est relativement stabilisée. (1 point)

Qui s'accompagne de déséquilibres :

- L'endettement de l'État s'accroît en passant de 43,3 à 61% du PIB. (1 point)
- Le solde de la balance des transactions courantes reste déficitaire depuis 2012(-0.28) jusqu'à aujourd'hui 2016(-0.52 milliards USD). (1 point)

II - Questions de nature méthodologique (4,5 point) :

3. *Dans un développement argumenté et structuré avec une introduction et une conclusion analyser les facteurs de la croissance Djiboutienne et montrez que cette dynamique s'accompagne d'obstacles à surmonter.*

Introduction

Dans son introduction le candidat doit écrire :

- **Une phrase d'accroche**
 - En 2014, l'économie du pays a poursuivi l'accélération observée en 2013. Le taux de croissance du PIB est en croissance continue depuis 2012 en passant de 4,8 à 7 %. (étude du tableau)
- **La définition des termes du sujet**
 - **La croissance économique** : La croissance économique désigne la variation positive de la production de biens et de services marchands dans une économie sur une période donnée. L'indicateur le plus utilisé pour la mesurer est le produit intérieur brut (PIB).
- **Une problématique du sujet**
 - Quels sont les facteurs de la croissance économique djiboutienne ? Mais quels sont ses obstacles à surmonter ?
- **Un plan**
 - Les facteurs de la croissance économique.
 - Ses obstacles.

Développement

Dans le développement le candidat doit relever :

- **Les facteurs de la croissance économiques. (3,5 points)**
 - ▶ Augmentation de l'activité portuaire
 - ▶ Les IDE ont représenté 18.6 % du PIB en 2013, un niveau record, plus de 1,5 milliard de dollars (1,2 milliard d'euros) de capitaux étrangers à fin 2014, contre une quinzaine de millions vingt ans auparavant.
 - ▶ Situation géostratégique de Djibouti
 - ▶ Partenariat avec la chine, France, Etats unis, Japon etc...
 - ▶ Investissement de 6 milliards de dollars dans des projets en cours de réalisation

- ▶ (port de Tadjourah, rénovation de la voie ferrée entre Djibouti et Addis-abebe, chemin fer, construction d'une unité de dessalement.
- ▶ L'arrivée programmée de nouvelles capacités en eau et en énergie devrait permettre d'alléger le coût des facteurs de production et de favoriser l'émergence d'un secteur manufacturier aujourd'hui inexistant.

→ **Obstacles à cette croissance (3,5 pts)**

- ▶ L'économie reste faiblement diversifiée, avec un secteur informel prédominant. Elle se concentre principalement sur les activités de transports et de services connexes
- ▶ Le déficit public se situe à hauteur de 2.6% du PIB en 2014.
- ▶ La balance commerciale du pays est structurellement déficitaire et le déficit commercial a continué à se creuser en 2014, le solde de la balance des transactions courantes reste déficitaire depuis 2012(-0.28) jusqu'aujourd'hui 2016(-0.52 milliards USD) (étude du tableau).
- ▶ Financement des IDE par l'endettement, le seuil de soutenabilité de la dette est estimé à 30%, or à Djibouti la dette nationale est de 50% du PIB.
- ▶ Une agriculture dont la contribution au PIB reste marginale, pénalisée par les conditions climatiques extrêmes du pays.

Conclusion (1 point)

La conclusion du candidat doit commencer par une expression qui précise qu'il aborde la conclusion comme « En conclusion » ou « Pour conclure » ou encore « Ainsi ». Il ne faut pas qu'elle soit confondue avec la suite de la dernière partie

Le candidat doit reprendre dans la conclusion les idées qu'il a développées dans son argumentation, selon le plan qu'il a annoncées et respectées. (0,5 point)

Le candidat doit ensuite faire une « ouverture du sujet » il s'agit en une ou deux phrases courtes d'un élargissement du sujet sur ce qui n'est pas abordé. (0,5 point)

Partie 2 : Droit

I Analyse d'une situation juridique.

1. Qualifiez juridiquement les faits et les acteurs concernés. (2 points).

Un salarié, M. Ahmed, ne peut reprendre son poste de travail à la suite d'un accident du travail. Son employeur lui a proposé un nouveau poste de travail qu'il refuse car il estime qu'il ne correspond pas à ses qualifications.

Devant ce refus, l'employeur envisage de le licencier.

2. Formulez juridiquement le problème de droit. (2 points).

La réponse doit être à la fois proche du cas d'espèces et générale dans sa formulation.

La commission de choix de sujets propose deux formulations qui résument le problème. Rien n'empêche les candidats de trouver des formulations voisines.

Est-ce que l'employeur peut licencier un salarié ayant refusé la modification unilatérale de son contrat de travail alors qu'il lui a proposé un nouveau poste de travail correspondant à son infirmité ?

La proposition d'un nouveau poste de travail à un salarié devenu incapable de rester à son emploi actuel doit elle être considérée comme une modification du contrat dont le refus par le salarié constitue une faute susceptible d'entraîner son licenciement ?

3. Présentez l'argumentation qui permet à l'employeur de justifier le licenciement. (3 points)

La construction de la réponse en trois parties (syllogisme) n'est pas obligatoire. Néanmoins la réponse des élèves doit être construite et argumentée au plan juridique.

- Les faits (mineure) (1 point)

Le salarié est devenu incapable d'assurer son poste de travail de chauffeur.

Le motif de son licenciement est dû à son inaptitude à tenir l'emploi de chauffeur suite à son accident.

- La règle (majeure) (1 point)

L'article 48 du Code du travail prévoit que « Le motif du licenciement peut tenir à la personne du salarié, par exemple son état de santé, son inaptitude à tenir l'emploi, son insuffisance professionnelle ou sa conduite fautive. Le licenciement est alors qualifié de licenciement pour motif personnel. »

- Conclusion (1 point)

L'employeur d'Ahmed, Robleh Sougueh peut justifier le licenciement de son salarié comme un licenciement pour motif personnel sur le fondement de l'article 48 du Code du travail).

Remarque à l'usage des correcteurs :

Juridiquement l'employeur n'est pas obligé de proposer un nouvel emploi à son salarié. La maladie ou l'inaptitude sont des motifs réels et sérieux de licenciement pour motif personnel. La circonstance de ce que l'invalidité est consécutive à un accident du travail est sans effet. On peut néanmoins considérer que l'employeur se sentait moralement obligé de proposer un nouvel emploi au salarié.

4. Recherchez les arguments juridiques que peut lui opposer le salarié. (3 points)

La construction de la réponse en trois parties (syllogisme) n'est pas obligatoire. Néanmoins la réponse des élèves doit être construite et argumentée au plan juridique.

- Les faits (mineure) (1 point)

En l'espèce, le salarié refuse le nouveau poste qui lui est proposé. Ce refus est présenté comme un refus d'une modification d'un élément substantiel du contrat.

- La règle (majeure) (1 point)

Le refus du salarié n'est pas constitutif d'une faute et la rupture est alors imputable à l'employeur ce qui permettra au salarié de percevoir des indemnités de licenciement.

En effet, l'article 63 du Code du travail précise : « Si la proposition de modification du contrat présentée par l'employeur est **substantielle** et qu'elle est refusée par le travailleur, l'employeur peut rompre le contrat de travail, mais cette rupture lui est imputable et doit être opérée dans le respect des règles de procédure du licenciement et avec paiement des indemnités de rupture ».

Le changement de poste de travail proposé est effectivement une modification substantielle du contrat.

- Conclusion (1 point)

Sur le terrain de la modification du contrat, l'employeur, s'il souhaite licencier M. Ahmed devra lui verser des indemnités de licenciement.

Questionnaire à choix multiples

À l'attention des correcteurs : pour éviter que les élèves répondent au hasard, le barème est soustractif.

Un élève qui a fait deux erreurs ou plus à une question a 0/1

Celui qui a fait une seule erreur à 0,5/1

1 - La responsabilité

- a - est morale lorsqu'une personne est condamnée pénalement.
- b - est civile lorsque le responsable a commis un délit.
- c - est contractuelle lorsque les deux parties sont liées par un contrat.
- d - peut être limitée entre les parties au contrat.

2 - La République de Djibouti

- a - est un pays indépendant.
- b - est dirigée par le gouvernement.
- c - fait partie de l'Organisation des Nations Unies.
- d - est dirigée par le Président de la République.

3 - Le contrat de travail

- a - est un contrat liant obligatoirement une personne physique à une personne morale.
- b - est un contrat synallagmatique à titre gratuit.
- c - n'est pas toujours conclu par écrit.
- d - est formé lors du paiement du premier salaire.

4 - Le contrat de travail à durée indéterminée

- a - peut être rompu par le consentement mutuel.
- b - se termine avec la démission du salarié.
- c - précise les obligations essentielles de l'employeur.
- d - n'est pas suspendu en cas de grève du salarié.

5 - Un travailleur indépendant

- a - est un salarié qui n'aime pas travailler en équipe.
- b - perçoit un salaire.
- c - exerce son activité sans être sous l'autorité d'un employeur.
- d - établit une facture à ses clients.

6 - Un contrat

- a - est un accord de volonté produisant des effets de droit.
- b - peut être conclu à titre gratuit.
- c - est parfait dès la signature par les parties.
- d - peut prévoir des clauses qui ne sont pas prévues dans le Code civil.

7 - La société

- a - est un contrat conclu entre plusieurs associés.
- b - est une personne dont les actes sont dictés par la morale.
- c - est doté de la personnalité morale dès la rédaction des statuts.
- d - est dirigé par les salariés qui élisent un gérant en assemblée générale.

8 - Une personne physique

- a - est juridiquement identifiée par son appartenance à un groupe religieux ou tribal.
- b - dispose d'un patrimoine dès sa naissance.
- c - dispose d'une capacité de jouissance dès sa naissance.
- d - peut créer une personne morale.

9 - Pour financer un investissement une personne

- a - peut utiliser ses fonds propres (ses économies).
- b - emprunter à un voisin sans faire de contrat.
- c - faire un prêt à la banque.
- d - recourir à la finance islamique.

10 - Pour créer une entreprise

- a - je dois d'abord créer une association.
- b - je dois obligatoirement m'associer avec d'autres personnes.
- c - je peux constituer une société avec un associé unique.
- d - je suis obligé de créer une société qui sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés.